PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
AJOURNEMENT DU 13 NOVEMBRE 2020 DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2020

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 13 novembre 2020 à 15h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.
Sont présents : Mme Anne-Marie Lareau, Mme Kim Elbilia, Mme Lyne Martel, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit, tous formant quorum sous la présidence du maire M. Luc Diotte.
Est aussi présente : La directrice générale, Mme Gisèle Lépine Pilotte.

3505-20-11-01 RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
Madame la conseillère Anne-Marie Lareau propose, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

3506-20-11-2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Kim Elbilia d'approuver l'ordre du jour suivant,

MOMENT DE RÉFLEXION
1- Réouverture de l'assemblée.
2.-Approbation de l'ordre du jour.
3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté
6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :
6.1-1 Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Direction générale – Déclaration lien
6.2- Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles- Direction générale- Embauche du DG
11- Période de questions.
12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

3507-20-11-6.1-1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – DIRECTION GÉNÉRALE – DÉCLARATION DE LIEN
Attendu que le poste de directeur général est le poste le plus significatif pour la Municipalité;

Attendu que nous devons à nos citoyens une transparence exemplaire;

Attendu que l'apparence de conflit d'intérêt est tout aussi dommageable pour la crédibilité de la Municipalité qu'un conflit d'intérêt confirmer;

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau que chaque membre du comité qui travaille dans le dossier de sélection du nouveau directeur général soit tenu de déclarer immédiatement à tous les membres du conseil municipal tout lien de parenté direct ou indirect par lui ou son conjoint vis-à-vis de tout candidat qui a déposé sa candidature au poste de direction générale

Monsieur le maire demande le vote :

Siège #1; oui siège #2 : non Siège #3 : oui siège #4 : non Siège #5 : oui siège #6 : non
M. le maire : non

REJETÉ À LA MAJORITÉ

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Anne-Marie Lareau la résolution précédente soit retirée du procès-verbal.

Madame la conseillère Mélanie Lampron demande le vote sur la proposition de Monsieur le conseiller André Cyr :

Siège #1; oui siège #2 : oui Siège #3 : non siège #4 : oui Siège #5 : non siège #6 : oui

3508-20-11-6.2- MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES – DIRECTION GÉNÉRALE – EMBAUCHE DU DG
Attendu que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a publié une offre d'emploi afin de combler le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

Attendu que le comité des Ressources humaines ainsi que les membres du conseil ont procédé aux entrevues des candidats retenus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller André Cyr, appuyé par Madame la conseillère Lyne Martel et résolu à la majorité que :

1. La Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles embauche, à titre de directeur général et secrétaire-trésorier M. Vincent Diotte, aux conditions d'embauche stipulées dans le contrat à intervenir à ces fins, et ce pour une période de probation de 6 mois.
2. Après ladite période de probation et selon l'évaluation de rendement, si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.
3. L'entrée en fonction officielle soit prévue pour le 1er décembre 2020.
4. Monsieur le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, le contrat négocié et accepté par les membres du conseil à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Madame la conseillère Mélanie Lampron demande le vote :

Siège #1; non siège #2 : oui
Siège #3 : oui siège #4 : oui
Siège #5 : non siège #6 : oui

3510-20-11-12 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Kim Elbilia propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit la levée l'ajournement de l'assemblée régulière du 10 novembre au 13 novembre 2020.

ADOPTÉE

Luc Diotte
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens du l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Luc Diotte